

**Extrait du Registre**

**Des Délibérations du Conseil Municipal**

**2018 – 06 – 07 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA C.O.B.A.S. RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE AVENUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY ENTRE LA RUE DEJEAN-CASTAING ET L'IMPASSE VERLAINE**

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2018

**PRÉSENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION**

Patrick MALVAES donne procuration à Xavier PARIS  
Sylvie BANSARD donne procuration à Evelyne DONZEAUD  
Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ  
Alain POLI donne procuration à André CASTANDET

**ABSENT**

Jérémy DUPOUY

**Tony LOURENÇO a été nommé secrétaire de séance**

La commune va réaliser les travaux d'aménagement de l'avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny sur la portion comprise entre la rue Déjean-Castaing et l'impasse Verlaine.

La maîtrise d'oeuvre de ces travaux est confiée à la SCOP ARL BERCAT sise à Talence.

Cette tranche de travaux comprend le prolongement de la piste cyclable, inscrite au schéma directeur des pistes cyclables de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud compétente en la matière.

Afin de ne pas dissocier la réalisation des différents aménagements, la C.O.B.A.S. souhaite confier à la commune la maîtrise d'ouvrage de la partie piste cyclable pour un montant prévisionnel de participation s'élevant à 110 400,00 € TTC.

Le projet de convention, joint en annexe à la présente délibération, fixe le programme et les conditions techniques et financières de réalisation de cette opération.

Afin d'acter le périmètre d'intervention et la nature des travaux sur lesquels chacun s'engage, je vous propose de bien vouloir:

- APPROUVER les termes de la convention entre la C.O.B.A.S. et la commune relative à l'aménagement et au financement de cette portion de piste cyclable avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny,
- AUTORISER le Maire ou son représentant à signer la-dite convention et tout document y afférent

### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

**Marie-Hélène DES ESGAULX**  
Maire de Gujan-Mestras



Affiché le 22 Juin 2018  
GUJAN-MESTRAS le 22 Juin 2018